



COMMISSIONS STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du Mardi 05 Mars 2019 à 14 heures au siège du District de la Gironde à Bruges.

Présents : MM. BIDART Jean-Luc (Président), BOULE Jean-Michel, DARRIET Didier, GRELLAUD Christian, Joël LALANNE.

Excusés : MM. GASTON Jean-Marie, Nicolas SOULÉ.

1/ HOMOLOGATION DES TOURNOIS DES CLUBS (NIVEAU DEPARTEMENTAL ET/OU REGIONAL)

La Commission homologue l'organisation tournois et rappelle que les tournois ne sont autorisés qu'à la condition qu'il n'y ait pas de matchs de Championnats, Coupes ou Plateaux programmés dans les mêmes catégories aux dates du tournoi, ces compétitions restant prioritaires.

La commission a homologué les nouvelles demandes de tournois parvenues en Février et a procédé à quelques modifications.

Le tableau apparaît sur le site du district.

2/ QUELQUES MODIFICATIONS

- La commission a examiné les modifications des statuts du district, les règlements sportifs généraux et les règlements sportifs de certaines compétitions pour lesquels les commissions qui les gèrent ont proposé des modifications (U13, féminines, Seniors, Futsal et Foot Entreprise).

Après ces vérifications, la commission apporte des avis et demande quelques précisions concernant les règlements des championnats féminins et futsal.

- La commission a examiné un dossier de mutation Foot Entreprise, suite à la demande du club de SECU CAF concernant un changement de club après le 31 janvier 2019.

Le club de SECU-CAF a fait une demande de changement de club le 17 février 2019 concernant le joueur DUGACHARD Hugo : les RG de la FFF précise que les ligues régionales peuvent accorder une dérogation à ces dispositions pour les équipes inférieures à la division supérieure du district. (ART 152.4 des RG FFF). Ce joueur n'est qualifié que pour participer en équipe inférieure (D2).

- La commission a examiné, sur proposition du Secrétaire Général du District, la liste des clubs en infraction avec le statut des jeunes (Article 5 des règlements sportifs : Obligations).

Ci-dessous la liste par niveau des clubs en infraction et les sanctions appliquées :

DOMAINE DES JEUNES OBLIGATIONS

DEPARTEMENTAL 1-D1

Obligation : 1 équipe à 11 de U14 à U19, 1 équipe U13, 1 école de football (10 licenciés)

CLUBS EN INFRACTION 1 ^{ère} ANNEE	amende fixée par le barème financier
-505676 FRATERNELLE LANDIRAS	Pas d'équipe à 11
-533948 US ILLADAISE	Pas d'équipe à 11
-531375 SP PORTUGAIS DE VILLENAVE D'ORNON	Pas d'école de football



COMMISSIONS STATUTS ET REGLEMENTS

DEPARTEMENTAL 2-D2

Obligation : 1 équipe à 11 de U14 à U19, 1 école de football (10 licenciés)

CLUBS EN INFRACTION 1 ^{ère} ANNEE	Amende fixée par le barème financier
--513135 SC ARESIEN	Pas d'équipe à 11
-547546 VILLANDRAUT PRECHAC	Pas d'équipe à 11
-550083 BARSAC PREIGNAC	Pas d'équipe à 11 GJ AVENIR SAUTERNAIS
-553586 ASC DE MAYOTTE	Pas d'équipe à 11-Pas d'école de football
550333 AS LUSITANOS CENON	Pas d'école de football

DEPARTEMENTAL 3-D3

Obligation : 1 équipe à 11 de U14 à U19 ou 2 équipes foot d'animation

CLUBS EN INFRACTION 1 ^{er} ANNEE	Amende fixée par le barème financier
-519229 US NIZANNAISE	Pas d'équipe de jeunes
-523544 US intercommunale d'EYNESSE	Pas d'équipe de jeunes
-548981 HASTIGNAN	Pas d'équipe de jeunes
-551941 LARUSCADE	Pas d'équipes de jeunes
-580925 MERIGNAC ATHLETIC CLUB	Pas d'équipe de jeunes

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 16h30.

Le Président de la Commission,
Jean-Luc BIDART

Le Secrétaire,
DARRIET Didier